

Procès-verbal de l'Assemblée générale
du Groupement pour l'avenir du Pré-au-Blanc
du 7 décembre 2004

A 20h15, Mme Dunant ouvre l'Assemblée générale à l'Auberge communale de St-Légier en souhaitant la bienvenue aux 30 membres présents. Se sont excusés Mmes Claudine Bolomey, Hélène Greset, Anne-Lise Knopf et Sabine Rouvé, MM Roger Carrard, Jean Morier et Nicolas Lambelet M et Mme Jean Vallet
La lecture de l'ordre du jour ne donne lieu à aucune remarque.

Le procès-verbal de l'Assemblée générale du 19 novembre 2002 est lu par Mme Corboz. Il est accepté à l'unanimité avec remerciements à son auteur.

Rapport de la Présidente

Pour les personnes présentes qui ne se sont installées à St-Légier que ces dernières années, Mme Dunant évoque encore une fois les faits marquants de l'histoire de Lémanparc, depuis l'acquisition en 1972 de la parcelle du Pré-au-Blanc par la Migros jusqu'à l'Assemblée générale 2004 de notre Groupement. Après 32 ans de lutte contre des projets démesurés pour la région (d'abord un MMM, puis Lémanparc), il n'y a toujours pas de construction au Pré-au-Blanc. L'actuel comité a repris les rênes du groupement en 1992 après le referendum qui s'était avéré favorable à Lémanparc par 14 voix d'écart sur un total de 1648. La lutte entraine dans sa phase juridique à ce moment-là. Après l'arrêté du Tribunal fédéral admettant la réalisation du projet de la Migros, une commission technique fut mise sur pied, capable de réagir vite et de manière professionnelle à une éventuelle mise à l'enquête qui, à ce jour, n'a pas encore eu lieu. La commission composée de MM Patrick Brunschwig, André Guex, Yves Filipozzi, Yves Membrez, Pierre Schup et Werner Tobler reste néanmoins en fonction, même après le renouvellement du comité prévu au point 6 de l'ordre du jour.

Rapports du trésorier et des vérificateurs des comptes

Aucun fait nouveau s'étant produit depuis notre Assemblée générale de 2002, le Comité n'a pas convoqué une AG en 2003 et a suspendu les cotisations en attendant de connaître la tournure que prendraient les événements.

L'exercice comptable, objet de ce rapport, concerne donc la période du 1er novembre 2002 au 31 octobre 2004. Au 31.10.2004, notre fortune s'est élevée à Fr. 6'896.35, contre 9'756.60 l'exercice précédent, soit une diminution de Fr. 2'860.25.

Cette fortune est composée de la trésorerie en caisse, soit Fr. 200.15, de l'avoir sur CCP, soit 6'687.15 et d'une créance de Fr. 9.05 à l'encontre de l'Administration fédérale des impôts.

Au cours de cet exercice, les recettes se sont élevées à Fr. 318.25, dont Fr. 120.- de cotisations et Fr. 170.- de dons. Les intérêts payés par les PTT ont atteint la somme de Fr. 28.25. Cette spectaculaire diminution des recettes provient évidemment du renoncement à encaisser des cotisations suite au gel du projet Lémanparc.

Au chapitre des dépenses, les frais juridiques se sont élevés à Fr. 1'614.--, les frais d'imprimés à Fr. 135.40, les frais de port à 457.05 et les dépenses en matériel de bureau à 172.80. Avec des frais divers d'un montant de Fr. 799.25, les dépenses atteignent un montant total de Fr. 3'178.50.

Ces chiffres témoignent de la bonne santé de nos finances et également de la solidarité de nos membres et sympathisants. Au nom du comité, le trésorier remercie donateurs et cotisants de leur générosité, indispensable support de notre action.

M. Magnusson lit le rapport des vérificateurs des comptes du 30 novembre 2004 par lequel ils attestent de la parfaite tenue de la comptabilité. L'Assemblée accepte les comptes sans discussion et donne décharge au trésorier et aux vérificateurs des comptes. Mme Michaela Carrel est élue, en son absence, comme nouvelle suppléante à la vérification des comptes. M. Pierre Lambelet se dit prêt à accepter la charge en cas de refus de Mme Carrel.

Information sur l'avancement des projets de la région, à savoir : Milavy, Lémanparc et En Ferreyres

Le PPA Milavy, dont le promoteur est ARCO SA (architecte Philippe Meylan) a été adopté après modification par le Conseil Communal et est entré en force récemment. Il permet la construction de 37 logements repartis sur 3

zones et d'un hôtel. Pas plus de 300 places de parc sont prévues pour ce PPA. Le début de la construction ne devrait pas tarder.

Lémanparc de Migros. Le préavis qui a été accepté par la population sur la base de données volontairement faussées, notamment au sujet de la circulation générée, comprend, outre une importante partie vouée aux activités commerciales, un centre de loisirs aquatiques, une zone d'hôtellerie et une station de services automobiles. Aucune nouvelle ne nous est parvenue quant à l'évolution de ce PPA si ce n'est qu'un bruit non confirmé que la Migros aimerait maintenant plutôt faire un centre de logistique ou s'associer à la création d'un Musée Chaplin.

En Ferreyres, promoteur La COOP : Le projet prévoit des commerces non alimentaires et alimentaires, un garden center, une zone d'artisanat, plus une zone mixte comprenant des logements et de l'artisanat. Ce PPA n'a pas encore passé le stade de la mise à l'enquête. Le groupement a fait opposition.

Election du comité

Comme annoncé en 2002, l'actuel comité estime avoir mené à terme sa mission avec l'abandon du projet Lémanparc tel qu'il était prévu dans le PPA de 1989. Après un effort soutenu durant 12 ans, il est temps que de nouvelles forces prennent la relève en partant à zéro avec les nouveaux projets susmentionnés. En outre, la question de la qualité pour agir d'associations telles que la notre devenant toujours plus sensible, il importe de recruter un maximum de nouveaux membres qui seraient domiciliés à proximité de l'un ou l'autre des projets et, de ce fait, conféreraient la qualité pour agir au groupement. Des personnes issues principalement du quartier de Bottassiaux ont donc été approchées et se trouvent dans la salle. Sont présentés tour à tour MM

Max Muller et Robert Gilliéron par M. Guex
Ernest Boget, Adalbert Bucher et Christian Muller par M. Greset
Pierre-Alain Poletti par M. Brunshwig et
Gérard Schorderet, l'épicier du village par Mme Dunant.

Ces personnes sont élues à l'unanimité avec applaudissements.

La répartition des rôles, à savoir qui parmi ces sept membres du comité sera président, vice-président, trésorier ou secrétaire, devra attendre quelque temps encore pour permettre aux élus de mieux se connaître et de choisir en toute connaissance de cause.

La présidente félicite le nouveau comité et l'assure du soutien de l'ancien comité qui fonctionnera volontiers comme mémoire vivante.

La séance de passation des pouvoirs est fixée au 4 mars 2005. D'ici-là les membres de l'ancien comité réuniront tous les documents qui pourraient être utiles pour la nouvelle équipe.

Divers

La parole n'étant pas demandée, la séance est levée à 22 heures ; les personnes présentes passent directement aux rafraîchissements et la soirée s'achève dans la convivialité et la bonne humeur.

Corseaux le 7 janvier 2005

Brigitte Corboz